

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2017

EXTRAIT DE DELIBERATION N°2017-152 / 7-2-6

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 7 décembre 2017, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 30 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents: Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J-L. BALLY, A. BLANCANEAUX, M. CHASSON, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, G. FAVRE, J. FORTE, A. GAL, B. GATTAZ, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, AL MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, R. REVIL, J. ROBERT, B. SARRAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

Représentés : N. CHARLETY, A. FAVIER.

Absent : A. COLLIN.

Le secrétaire de séance désigné est Bruno Sarrat.

OBJET: FINANCES / TARIFS DES SERVICES ET PRESTATIONS: Pompes Funèbres - Tarifs

2018

Rapporteur: Yves Allardin

EXPOSE: La loi du 10 janvier 93 supprimant le monopole des Pompes Funèbres rend obligatoire l'affichage des tarifs en TTC. La TVA est donc incluse sur tous les articles et prestations. Le Conseil d'Etat dans son avis du 19 décembre 1995 a affirmé le caractère industriel et commercial des Pompes Funèbres tout en précisant que cette jurisprudence ne peut conduire à une augmentation déraisonnable des tarifs.

Cependant au vu des augmentations appliquées par les différents intervenants funéraires et afin de rester concurrentiel face aux autres opérateurs funéraires privés il est proposé une augmentation de 1,5 % pour 2018 sur l'ensemble des prestations des pompes funèbres à l'exception de nos opérations de creusement de fosses qui étaient jusqu'à présent endessous des tarifs de la concurrence. Cette augmentation nous permettrait de rester à un tarif légèrement en dessous des autres opérateurs funéraires concurrents et de couvrir nos frais de fonctionnement.

Par contre aucune augmentation ne sera appliquée sur les prestations de la chambre funéraire qui sont déjà dans la moyenne des prix de la concurrence. La vacation de Police reste aussi inchangée.

... /...

Accusé de réception en préfecture 038-213805633-20171213-2017-152-DE Date de télétransmission : 21/12/2017 Date de réception préfecture : 21/12/2017

POMPES FUNEBRES

	2018
MISE EN BIERE : TVA 20%	Euros TTC
- A VOIRON - Extra muros	68.16 € 122.93 €
CREUSEMENT DES FOSSES A VOIRON : TVA 20%	ттс
 dans les concessions dans le carré commun adulte dans le carré enfant dans le carré mort-né 	309.50 € 149.05 € 99.54 € 49.65 €
MISE EN CAVEAU: TVA 20 %	ттс
- Descente en caveau - Descente en caveau hors VOIRON	77.99 € 100.52 €
URNE EN FOSSE A VOIRON: TVA 20%	TTC
 creusement pour dépôt ou extraction (l'urne) l'urne suivant dans le même creusement 	48.21 € 24.09 €
URNE EN FOSSE HORS VOIRON :TVA 20%	TTC
 creusement pour dépôt ou extraction (l'urne) l'urne suivante dans le même creusement 	50.14 € 25.04 €
CREUSEMENT HORS VOIRON: TVA 20% Forfait Transport pour creusement extérieur (TVA 10%)	357.54 € 99.45 €
PORTEURS: TVA 20 %	ттс
 porteur à l'unité service Normal (4 agents dont un maître de cérémonie) service Spécial (4 agents et un maître de cérémonie) service ordinaire (3 agents dont un maître de cérémonie) majoration de 50 % pour nuit (20h - 6h) et jours non travaillés 	54.39 € 219.73 € 274.14 € 163.20 €
CERCUEILS: TVA 20%	ттс
Bois dur (nu)	8
Boite à ossements Lyonnais enfant de 0.60m à 1,20 M Lyonnais droit 2ème choix chêne Lyonnais mouluré galbé 1 ^{er} choix Tombeau	112.35 € 355.27 € 439.16 € 571.66 € 1304.35 €
Bois tendre nu en Pin (22 mm)	310.14 €
Spécial crémation nu en Pin (22 mm)	629.47 €
	/

Accusé de réception en préfecture 038-213805633-20171213-2017-152-DE Date de télétransmission : 21/12/2017 Date de réception préfecture : 21/12/2017

	2018 Euros
	TTC
	TTC
CROIX OU PLANTON DE REMARQUE : (TVA 20%)	82.30 €
VACATION DE POLICE (Taxe) net	20.00 €
TRANSPORT DE CORPS : TVA 10 %	TTC
 sans accompagnement - le km - minimum de prise en charge Majoration de 50 % pour nuit (22h - 6h) et jours non travaillés 	1.32 € 86.28 €
CONVOIS (véhicule): TVA 10 %	ттс
 service à Voiron service à l'extérieur de Voiron service ordinaire et aide sociale véhicule supplémentaire (l'un) Forfait déplacement corbillard à l'extérieur de Voiron 	185.31 € 185.31 € 87.86 € 60.41 € 84.13 €
CENTRE FUNERAIRE :	ттс
- frais d'admission - Cellule réfrigérée: période de 24 h	77.21 € 73.44 €
- salon privé : l'heure période de 24 h	16.25 € 130.25 €
- salle de Culte : l'heure	71.30 €
- location laboratoire de conservation : l'heure	81.05 €

Il est rappelé que :

Toute période commencée est due intégralement et n'est pas divisible.

Le transport des corps par le service municipal des Pompes Funèbres est gratuit depuis le domicile ou les établissements de soins, de cure ou de retraite de VOIRON vers le Centre Funéraire.

Les personnes justifiant de l'aide sociale accordée par le CCAS de VOIRON, bénéficient d'une minoration de 50 %;

Le séjour en chambre funéraire est gratuit pour les personnes démunies de ressources. Cette mesure ne s'applique qu'aux personnes décédées ou résidant dans la commune.

- Les recettes seront affectées au budget annexe Pompes Funèbres.

Accusé de réception en préfecture 038-213805633-20171213-2017-152-DE Date de télétransmission : 21/12/2017 Date de réception préfecture : 21/12/2017

Au vu des augmentations appliquées par les différents intervenants funéraires et afin de rester concurrentiel face aux autres opérateurs funéraires privés, il est proposé une augmentation de 1.5 % sur les prix H.T. de l'ensemble des prestations des pompes funèbres.

Par contre aucune augmentation ne sera appliquée sur les prestations de la chambre funéraire qui sont déjà dans la moyenne des prix de la concurrence. Le tarif de la vacation de Police reste aussi inchangé.

DECISION: La proposition est ADOPTEE par 26 POUR - 6 ABSTENTIONS (A. FAVIER, N. CHARLETY, A. GERVASI, J.L. BALLY, L TRICOLI, R. REVIL)
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations Acte certifié exécutoire depuis son dépôt en préfecture.

BLIQUE FRANCE Maire de VOIRON,

Julien POLAT

Pour le Maire empêché, L'Adjoint aux finances, à l'administration générale et aux économies

Yves ALLARDIN